

Une voix: Nous avons dû redresser les comptes.

M. Daudlin: Les députés d'en face oublient cela quand ils nous accusent de ne pas en faire assez. Nous avons fait mieux qu'eux, nous continuons à le faire, et ce n'est pas très difficile.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député ne voudrait-il pas corriger sa déclaration? Nous ne sommes pas revenus le 3 avril. C'était le 14 avril.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, le député a raison. J'espère qu'il me pardonnera ce lapsus. Je suis revenu à Ottawa le trois en espérant commencer au plus tôt, et je suis sûr d'avoir rencontré le député dans les couloirs le même jour. On a prétendu que nous accélérions les travaux dans l'intention d'avoir recours à la clôture. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a souligné que l'ancien leader à la Chambre avait laborieusement démontré en décembre dernier, au cours d'un débat qu'il y a une différence entre l'application de l'article 75C et l'article relatif à la clôture. Il est important, je pense que l'on comprenne cette distinction d'un bout à l'autre du Canada, et je demande aux députés d'en face de ne pas se contenter de mentionner du bout des lèvres l'existence de ces dispositions réglementaires. Ils ont commencé aujourd'hui à reconnaître un peu tardivement, et l'air un peu penaud, à mon avis, qu'ils avaient eux-mêmes déclaré, lorsqu'ils étaient au pouvoir, qu'il y avait une distinction et une différence. Quand on leur présente leurs propres discours, il leur faut bien l'admettre, mais ils continuent à se lever pour parler de clôture. Si quelqu'un doit jouer cartes sur table, ce sont bien les députés d'en face. Je leur demande de respecter le Règlement. S'ils veulent le modifier, discutons-en et changeons-le, mais d'ici là, servons-nous-en pour accomplir le travail que nous avons à faire ici, c'est-à-dire, servir de notre mieux les intérêts du Canada.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, j'ai prêté une oreille attentive aux paroles du secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Daudlin). Soit dit en passant, en dehors de la Chambre, le député est mon ami mais, évidemment, sur le parquet de la Chambre, c'est un adversaire politique puisque nous vivons dans un régime de partis.

Le député a parlé d'une réforme; pourtant le comité de la procédure n'a pas encore été organisé. Pour avoir été membre de ce comité, je sais qu'il a essayé pendant des années d'entreprendre une véritable réforme de la Chambre. Des députés de l'opposition craignent une prétendue réforme qui viendrait du parti ministériel. Depuis bien des années, le parti au pouvoir n'a fait l'expérience de l'opposition que pendant une courte période de trois mois. Les craintes que nous éprouvons ont trouvé justification ici même aujourd'hui. Nous craignons que cette réforme n'aboutisse qu'à une diminution des droits et privilèges des députés de l'opposition dont le seul moyen réel d'opposition est la parole, c'est-à-dire qu'il consiste à se lever de temps à autre à la Chambre pour faire un discours.

Bill C-30—Attribution de temps

Certaines choses peuvent être changées. Par exemple, il faudrait réduire la durée des discours pour certains débats. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil Privé (M. Collenette) a mentionné le système britannique. Nous savons tous que les règles de procédure du système unitaire britannique comportent des différences fondamentales par rapport au système de la Chambre des communes du Canada. Le territoire canadien s'étendant sur 4,000 milles d'un océan à l'autre, on ne peut se permettre de copier le système unitaire.

● (1610)

A propos de déjà vu, je ne pense pas qu'il existe un seul précédent qui puisse justifier ce qui se passe ici aujourd'hui. Il y a une raison à cela. Ce n'est pas que le débat sur ce bill pourrait très bien prendre fin, comme l'a dit le député de Nepean-Carleton (M. Baker). En ce qui concerne notre parti, nous aurions certainement mis un terme au débat si le ministre des Finances (M. MacEachen) avait présenté un budget à la Chambre des communes afin que les députés qui désirent prendre la parole à propos du budget puissent le faire.

M. Collenette: Oh!

M. Nowlan: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a eu l'occasion de parler. J'ai vraiment été étonné devant la liste des députés qui ont pris la parole. J'ai été absent deux jours la semaine dernière. Si on m'avait dit que 24 ou 35 députés de l'opposition avaient pris la parole au sujet de cette mesure, j'aurais un peu mieux compris. Néanmoins, je trouve que les députés d'en face sont les rois des hypocrites de venir nous reprocher, du haut de leur grandeur, de retarder les choses et de faire de l'obstruction systématique après ce qu'ils ont fait au gouvernement précédent à propos du bill sur le crédit d'impôt hypothécaire. Cette question avait été débattue au cours de la campagne électorale. Les Canadiens avaient donné leur approbation sur cette question et plusieurs autres. Le public avait eu l'occasion de se prononcer.

La raison d'être de la Chambre des communes, depuis les temps jadis, en Angleterre, c'est d'étudier les pouvoirs financiers de l'État, et non pas d'adopter des bills concernant le crédit d'impôt hypothécaire et autres mesures législatives. La comparaison avec l'Angleterre n'est pas à notre avantage. Le fait est que nous avons un système tout à fait différent. Les Anglais présentent un budget avant d'affecter les crédits. Ils établissent leurs prévisions budgétaires de base sur cinq ou dix ans et, bien sûr, ils doivent les modifier. Mais ce qu'il ont surtout à la Chambre fédérale et que nous n'avons pas, c'est que, normalement, le gouvernement change de temps à autre et, en soi, ce changement détermine ce que fera le nouveau gouvernement. Le souvenir des frustrations ressenties dans le rôle de l'opposition devrait inciter le gouvernement à ne pas se montrer aussi arrogant ou évasif pour ce qui est de changer le Règlement. Le gouvernement est en mesure de comprendre les déceptions et les difficultés éprouvées dans le rôle de l'opposition.